
Adresse de la société populaire régénérée de Bellevue-les-Bains à la Convention nationale, lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire régénérée de Bellevue-les-Bains à la Convention nationale, lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 83-84;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16583_t1_0083_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

révolutionnaire, qui doit être maintenu jusqu'à la paix (70).

La société populaire de Montpellier, département de l'Hérault, s'exprime ainsi : La calomnie est la perte de la société, elle doit être sévèrement réprimée. Elle demande la liberté des opinions et de la presse contre les fonctionnaires publics, en réservant à ceux-ci le droit de faire imprimer au dépens de l'état leur justification, et de traduire leurs accusateurs devant les tribunaux. Elle fait appel aux philosophes, et les exhorte à terrasser les vices, les préjugés et les erreurs, et à faire chérir la vertu (71).

41

Le conseil général de la commune de Rochefort [Charente-Inférieure] se plaint de ce qu'on a inséré dans le bulletin du 17 fructidor une adresse du comité de surveillance de la commune, où l'on outrage le patriotisme et les intentions des citoyens. Il proteste du civisme de ses habitants, et de leur surveillance à contenir l'aristocratie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (72).

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, réclament auprès de la Convention nationale, contre une adresse du comité de surveillance de leur commune, insérée au bulletin du 17 fructidor, dans laquelle après les félicitations sur les journées des 9 et 10 thermidor, il est dit que les modérés cherchent à établir leur empire, diviser les esprits, allumer le feu de la discorde, déchirer les autorités constituées, et que l'aristocratie relève plus que jamais sa tête audacieuse.

Regardant ces assertions comme injurieuses à leur commune, ils s'efforcent de les détruire, en rappelant ce qu'elle a fait pour la révolution ; le patriotisme et l'énergie républicaine qui l'ont toujours animée et qui l'animent encore ; les dons civiques qu'elle a produits, sa fidélité à exécuter les lois de la patrie, et les arrêtés des représentants du peuple envoyés dans leur département. Ils invoquent le témoignage des représentants Topsent et Guezno en faveur de l'esprit public qui règne dans leur commune, et assurent qu'ils sauront réprimer l'aristocratie, si elle oserait lever la tête (73).

(70) P.-V., XLVI, 108. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(71) *Bull.*, 6 vend. (et suppl.); *J. Perlet*, n° 735. Voir séance du 4 vendémiaire, n° 8 et 52.

(72) P.-V., XLVI, 108-109.

(73) *Bull.*, 6 vend.; *J. Perlet*, n° 733; *Ann. R. F.*, n° 6; *Gazette Fr.*, n° 999; *M. U.*, XLIV, 120.

42

La société populaire de Bellevue-les-Bains [ci-devant Bourbon-Lancy], département de Saône-et-Loire, engage la Convention nationale à distribuer les châtimens aux traîtres légalement convaincus, à faire des actes de justice et de clémence envers les innocents et les opprimés; elle l'invite à surveiller les nobles et les prêtres, à les éloigner des fonctions publiques, à renforcer les ressorts du gouvernement révolutionnaire, à envoyer des représentants pour épurer les sociétés populaires et corps administratifs; elle déclare qu'elle sera toujours unie à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (74).

[*La société populaire régénérée de Bellevue-les-Bains à la Convention nationale, le 28 fructidor an II*] (75)

Vive la République!

Représentants,

Vous avez abattu la tête des triumvirs, et vous avez sauvé la République de l'un de ses plus grands dangers. Mais plus vous avez fait et plus il vous reste à faire pour l'affermissement de l'état.

Vous avez des châtimens à distribuer; des actes de justice à faire; et des mesures de sûreté publique à soutenir et renforcer. Les châtimens doivent porter sur tous les traîtres et leurs complices légalement convaincus.

Les actes de clémence que l'humanité et la justice attendent de vous, c'est de vous hâter de distinguer les innocents et les opprimés des coupables; c'est de détendre promptement dans toutes les maisons de détention, pour en tirer ceux que la maillevelliance, la tyrannie ou l'erreur y auroient plongés; ils sont hommes, ils sont nos frères, tant qu'ils ne sont pas convaincus, nous leur devons, vous leur devez, en notre nom, secours et assistance; c'est le plus grand, c'est le plus noble, le plus satisfaisant des devoirs que vous ayez à remplir.

Vous êtes incapables, représentants, de vous laisser entraîner à la séduction qui vous entoure. Vos actes de clémence deviendroient alors des attentats contre la sûreté publique.

Déjà cependant on se plaint d'un relâchement considérable dans les ressorts du gouvernement révolutionnaire; le modérantisme cherche à s'établir, et l'aristocratie depuis longtemps consternée comence à relever sa tête hideuse.

Vous présenter les dangers qui en résulteroient, représentants, c'est assez vous faire sentir la nécessité de prévenir, et d'après les

(74) P.-V., XLVI, 109. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(75) C 321, pl. 1349, p. 27.

grandes mesures que votre énergie vient de déployer, le peuple a lieu de tout attendre de vous.

Surtout, que la caste des nobles et des prêtres fixe toute votre attention; mettons-les dans l'impossibilité de nuire en les éloignant de toute fonction publique, pour le salut du peuple; et nous nous chargerons de veiller leurs adhérents.

C'est pourquoi, représentants, nous vous engageons à soutenir les mesures de sûreté nécessaires au maintien du gouvernement révolutionnaire, même à les renforcer, s'il ce peut, pour assurer la stabilité de notre gouvernement et la tranquillité publique.

Et comme il ne peut manquer de résulter de toutes ces mesures un grand changement et une nouvelle épuration, soit des sociétés populaires, soit des corps administratifs, ne portez, nous vous en conjurons, aucun retard à leur envoyer partout quelqu'un de vous pour purifier et électriser tous les corps, afin que ne formant plus entr'eux que la masse la plus pure du peuple, ils concourent tous mutuellement à sa tranquillité et à son bonheur.

Tel est, représentants, le vœu particulier de cette société sur les circonstances actuelles.

Elle vous prie de l'agréer comme un hommage de sa confiance envers vous à qui elle veut vivre et mourir intimement unie.

Fait et arrêté à la séance de la société populaire de Bellevue-les-Bains, le 23 fructidor, l'an 2^e de la République française une et indivisible.

LUVAINCRE, *président*, DAUBENTON, *secrétaire*
et une vingtaine de signatures.

43

Le citoyen Aubry fait hommage à la République d'un calendrier propre à répandre l'usage des nouveaux poids et mesures.

Mention honorable de l'offrande, insertion au bulletin (76).

[*Le citoyen Aubry, libraire rue Baillet, n° 2, au président de la Convention nationale, le 5 vendémiaire an III*] (77)

Citoyen Président,

La Convention ayant décrété qu'il serait fait usage de *nouveaux poids et mesures* dans l'étendue de la République, je n'ai pu trouver d'expédient plus convenable pour en répandre l'usage que de les joindre à des calendriers d'un prix modique; j'en ai donc fait imprimer deux, l'un de poche et l'autre de cabinet que je mets sous les yeux de la Convention. Puisse-t-elle reconnaître dans ce léger effort le désir que j'ai de contribuer à l'exécution d'une de ses bien-faisantes loix.

(76) P.-V., XLVI, 109. *Bull.*, 10 vend. (suppl.).

(77) C 321, pl. 1349, p. 30.

J'ose me flatter que la Convention me permettra de déposer sur le bureau cinquante exemplaires de chaque décadaire à dessein d'en placer un couple dans le lieu des séances de chacun de ses comités, et le surplus partout où elle croira qu'ils peuvent être nécessaires.

Salut et fraternité.

AUBRY.

44

Les vétérans volontaires de la garde nationale parisienne demandent que l'affaire des citoyens Roger, Dutienne, Garret et Grossaux soit promptement examinée.

Renvoyée au comité de Sûreté générale pour y statuer (78).

45

Un artiste offre le modèle d'une machine.

Mention honorable, renvoi au comité d'Instruction publique et arts (79).

[*Le citoyen Schmidt, facteur d'instruments, rue de Thionville, au Musée, à la Convention nationale*] (80)

Citoyens représentants, je professe l'art de mécanicien-facteur de forte-piano; mais j'abandonne quelquefois cet art, qui n'est que d'agrément, pour me livrer à des découvertes mécaniques utiles à l'humanité.

Je suis l'inventeur d'une machine hydraulique, avec laquelle on peut descendre dans l'eau, à quelque profondeur que ce soit, scier, clouer, percer des trous, attacher des cordages, ramasser des choses au fond de l'eau, entretenir des conversations avec les personnes qui sont dessus.

Une pareille machine peut être d'une grande utilité pour la République dans bien des cas.

Je fais en ce moment hommage à la Convention nationale d'une charrue qui, par sa construction, exige plus de moitié moins de force pour la traîner, c'est-à-dire que, dans les terres ordinaires, l'on peut labourer avec un cheval ou un bœuf, et dans les terres glaises ou autres que l'on puisse considérer comme les plus fortes, avec deux chevaux ou deux bœufs. J'en ai fait l'expérience.

[*Lettre du même, s. d.*]

L'incendie qui a eu lieu dernièrement à la ci-devant abbaye Germain me vit l'un des pre-

(78) P.-V., XLVI, 109.

(79) P.-V., XLVI, 109.

(80) *Moniteur*, XXII, 78. *Débats*, n° 735, 66-67; *Bull.*, 7 vend. (suppl.); mention dans *Ann. Patr.*, n° 634; *Ann. R. F.*, n° 6; *C. Eg.*, n° 769; *F. de la Républ.*, n° 6; *J. Mont.*, n° 151.